



# Conseil communal du Chenit

## RAPPORT

*de la Commission du Conseil communal nommée le 12 février 2025*

**Objet** : Assainissement du passage à niveau, réalisation de traversées sous les voies pour les collecteurs communaux et construction de WC publics à la gare du Sentier.

*Préavis N° 02/2025*

*Au Conseil communal du CHENIT,*

*Madame la Présidente*

*Mesdames et Messieurs,*

La commission chargée d'examiner le préavis n° 2/2025 s'est réunie le jeudi 27 février à 17h.30 à la gare du Sentier et ensuite à l'hôtel de Ville du Sentier.

Présents :

M. Golay Damien	UDI
M. Conza Pascal	UDI
M. Géry Olivier	RV
M. Etienne Nicolas	RV
M. Piguët Christophe	F3, président et rapporteur

Les membres de la commission remercient Mme Piguët Isabelle et MM. Capt Jean-Fred et Vuilloud Michel Municipaux, M. Cuendet Jean-Yves ingénieur communal (service des travaux et infrastructures) pour les explications à toutes les questions posées par la commission.

Pour débiter la séance, nous avons visité sur le terrain les trois objets concernés par ce préavis. Bonne manière de s'imprégner des futurs travaux à réaliser.

### **1. Assainissement du passage à niveau**

Les travaux prévus sont présentés sur place et sont très clairs, le financement aussi car il est défini dans la loi fédérale des chemins de fer (50% pour Travys et 50% pour la commune).

Les voies pourront être traversées par un passage sous-voie comme mentionné sur le plan, ceci sera très sécuritaire et représente une grande amélioration par rapport à la situation actuelle.

## **2. Réalisation de traversées sous les voies pour les collecteurs communaux**

M. Florian Cuendet nous présente ces futurs travaux en précisant que c'est une belle opportunité de pouvoir réaliser ces traversées pendant que les voies seront démontées. Cela permet d'anticiper les mises en séparatif d'une bonne partie des quartiers du haut du village du Sentier. Economie importante pour la commune en anticipant ces poses de tuyaux. On ne peut que valider cette bonne initiative.

## **3. Construction de WC publics à la gare du Sentier**

Mme Isabelle Piguet nous présente le projet en précisant que cette construction répond à une réelle nécessité, les seules toilettes publiques à disposition à ce jour sont celles situées à droite du bâtiment de l'administration communale. Pas d'accès pour les personnes à mobilité réduite et il serait trop onéreux de les mettre aux normes. L'idée de mettre des toilettes vers la gare est excellente car bien centrée et seront accessibles pour tous.

### **Pourquoi Travys paie uniquement 20% ?**

La participation de TRAVYS à la hauteur de 20% aux coûts de ce local est assez exceptionnelle et a été convenue lors des négociations qui portaient également sur d'autres éléments de ce projet. En effet, TRAVYS n'est d'ordinaire pas tenue de financer cet aménagement, les trains étant équipés de WC.

### **La convention avec Travys mentionne six mois de délai en cas de résiliation de l'une ou l'autre des parties, c'est surprenant et un peu inquiétant ?**

S'agissant du délai de préavis en cas de résiliation, il est proposé qu'on laisse les 6 mois prévus. En revanche, pour vous confirmer le fait que TRAVYS n'a pas l'intention de devenir propriétaire de cet aménagement par le biais d'une résiliation, la phrase suivante a été ajoutée :

Au vu de ce qui précède, TRAVYS s'engage à ne pas résilier la présente Convention pendant 10 (dix) ans dès la date de sa signature par toutes les parties.

### **Faut-il faire payer les utilisateurs des WC?**

Dans un premier temps, la Municipalité désire essayer la gratuité et si l'utilisation dérive il y aura toujours la possibilité d'installer un système payant.

### **Si quelqu'un est bloqué ou squatte le WC, comment ça se passe ?**

Il y a un bouton d'urgence à l'intérieur pour ouvrir la porte et il y a un système de temps maximum dans le WC qui ouvre la porte pour prévenir du squattage. Cela permet d'éviter que des personnes restent volontairement à l'intérieur.

### **Les WC seront-ils chauffés ?**

Oui par un chauffage électrique pour garantir la mise hors gel mais la température restera basse.

### **Que comprend le montant de 15'000.- pour l'entretien?**

Nettoyage 2 à 3 fois par semaine (les buses de nettoyage automatiques devraient limiter les interventions) et tous les consommables, cela reste une estimation.

### **A la sortie du passage sous-voie, est-ce qu'un chemin sécurisé pour piétons sera balisé ?**

A la fin du chantier, la continuité piétonne sera sécurisée de manière provisoire. Une étude sur le réaménagement autour du secteur de la gare (y compris rue de l'Orbe) sera prochainement lancée par le bureau technique communal.

Aux yeux de la commission, ce préavis permet de continuer les efforts entrepris par la commune pour améliorer la qualité de vie, la sécurité et la mobilité douce ; chose fortement appréciée par la population.

Au vu de ce qui précède, la commission vous propose à l'unanimité de ses membres, Madame la Présidente, Mmes et MM. les Conseillers, d'accepter les 2 conclusions suivantes du préavis n°2/2025 :

**1. accorde un crédit de CHF 512'394.00 en guise de participation à l'ensemble de ces travaux ;**

**2. autorise la Municipalité à emprunter, si nécessaire, la somme de CHF 512'394.00 dans le cadre du plafond d'endettement de CHF 40'000'000.00 de la législature 2021-2026.**

Le Brassus, le 7 mars 2025

Pour la commission

Le Président Rapporteur : Christophe Piguet